(1128) 15

L'ECOLE MILITAIRE

DE

QUEBEC

PAR

ALPHONSE LUSIGNAN.

MONTREAL:
IMPRIMERIE A VAPEUR DE "L'UNION NATIONALE",
13, RUE ST. GABRIEL.
1884.

L'E

Depui
tort ou
Unis et
longtemp
songer
voisins :
le signal
litaire. 2
d'eux-mê
ganisatio
bres et d
ple, que
but à Be
au gouve
peuple, c
contre l'
ment po
bri d'un
lut forme
de comm
Dans ce
Québec
mars 18
litaires a

Le no
toutes le
cole mil
donne la
y attach
à son be
doute qu
tacles qu
les faire

Mû p
cause de
travail q
par leur
peuvent
Je remp
en même
tes repri
manière
parlerai

L'ECOLE MILITAIRE DE QUEBEC.

Depuis quelques années, le public croit, à tort ou à raison, que les relations des Etats-Unis et du Canada ne peuvent guère être plus longtemps pacifiques. L'affaire du *Trent* l'a fait songer à la possibilité d'une guerre avec nos voisins : elle semble avoir été pour nous comme le signal de nous préparer à une défense militaire. 25,000 Volontaires se sont présentés d'eux-mêmes à l'exercice ; plusieurs plans d'organisationont été soumis à l'attention des Chambres et du pays. La conviction générale du peuple, que nous pourrions payer bientôt notre tribut à Bellone, a été assez ferme pour permettre au gouvernement, qui n'est que l'organe du peuple, de prendre les moyens de nous protéger contre l'ennemi. Pour entrer dans le mouvement populaire, et afin de mettre le pays à l'abri d'un coup de main, l'Hon. M. Dorion voulut former des officiers capables d'instruire et de commander parfaitement leurs compatriotes. Dans ce but il fonda les Ecoles Militaires de Québec et de Toronto, qui s'ouvrirent le 1er mars 1864, sous la direction des autorités militaires anglaises.

Le nombre considérable de jeunes gens de toutes les conditions qui se sont pressés à l'Ecole militaire de Québec depuis sa fondation, donne la mesure de l'importance que le peuple y attache. Evidemment il prend un vif intérêt à son bon fonctionnement, et il n'y a pas de doute qu'il verra signaler avec plaisir les obstacles qui le paralysent, comme les moyens de les faire disparaître.

Mû par la pensée de donner mon obole à la cause de la défense nationale, j'entreprends un travail que je livre à la conscience de ceux qui, par leur position comme par leur influence, peuvent remédier aux abus que je vais exposer. Je remplis un devoir de patriotisme et d'amitié, en même temps qu'une promesse faite, à maintes reprises, à ceux que j'ai vu maltraiter d'une manière criante. Il est bien entendu que je parlerai seulement de l'Ecole militaire de Québec : je ne connais point comment est administrée celle de Toronto ; et d'ailleurs cela n'intéresse point mes compatriotes.

Il n'est personne qui n'admette que partout où a passé la domination anglaise, toutes les injustices lui ont fait cortège, de même que toutes les armes lui ont paru bonnes pour submerger toute nationalité étrangère. L'histoire du Canada, comme celle des Indes, comme celle de l'Irlande, en contient trop de preuves écrites en caractères sanglants dans ses pages les plus sombres, pour que le doute là dessus soit permis. Que n'a-t-on pas fait dans le but de nous anglifier? Déroulez les premiers feuillets seulement de nos annales et vous y verrez gravée cette incontestable vérité.

Croyez-vous par hasard que les anglais d'aujourd'hui soient dégénérés ? Loin de là : partout où il y a une injustice à commettre, vous êtes certains de les y trouver.

Et cependant c'est entre leurs mains que le gouvernement du pays a mis la direction absolue des Ecoles militaires! Mais il faut l'en absoudre. Il était raisonnablement impossible qu'il la confiât à nos compatriotes, dont quelques-uns à peine possèdent, même théoriquement, une science militaire suffisante. Ce n'est pas dans un pays qui jouit d'une paix absolue depuis un demi-siècle, et qui ne possède point de troupes nationales régulières, qu'il fallait chercher des hommes capables d'enseigner une science dans laquelle la pratique a autant à faire que la théorie.

En confiant aux autorités militaires le soin d'instruire les jeunes Canadiens dans l'art de la guerre assez profondément pour en faire des officiers capables, le gouvernement faisait donc bien. Mais quand il leur donnait sur les élèves un contrôle absolu, quand il les faisait rois et maîtres dans les écoles, sans se réserver à lui-même le droit de veiller à la protection de ses nationaux, alors il faisait mal. Tout en leur laissant une pleine autorité en matière de

discipline et d'enseignement, il devait prendre garde de ne donner aux élèves que des professeurs, et non des maîtres capricieux.

La clause 52e du bill de milice qui établit les écoles militaires, se lit comme suit :

" Dans le but de permettre aux officiers de milice ou aux aspirants aux commissions ou promotions dans la milice, de se perfectionner dans la connaissance de leurs devoirs militaires, de l'exercice et de la discipline, le commandant en chef pourra fonder une école pour l'enseignement militaire dans chaque section de la province, et à cette fin et dans le but de mieux atteindre ce projet, il pourra entrer en arrangement avec l'officier commandant les forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord pour affilier cette école à un ou à des régiments des forces de Sa Majesté, ET IL POURRA PRESCRIRE LES RÈGLES ET LES RÈGLEMENTS NÉCESSAIRES *et les conditions auxquelles tel enseignement pourra être rétribué, et généralement faire tout ce qui sera en son pouvoir pour l'avancement de l'éducation militaire* parmi les officiers et les aspirants aux commissions comme il est dit ci-dessus."

Cette trop grande latitude donnée aux autorités militaires, desquelles relèvent naturellement les directeurs des écoles, est la seule cause des abus sans nombre qui font gémir nos jeunes compatriotes à Québec. Ceux-ci n'osent se plaindre ouvertement, de peur d'empirer leur situation. Déjà plusieurs ont pensé à rédiger une plainte en forme et à l'envoyer au ministre de la milice : mais l'appréhension, mal fondée sans doute, de n'être ni crus ni écoutés, ou de rendre impossible toute relation amicale avec leurs directeurs, les en a empêchés. Cela explique comment, après plusieurs mois d'injustices d'une part et de souffrances de l'autre, personne n'a encore osé rompre le silence. Jusqu'ici, des plaintes partielles seulement ont été faites à M. de Salaberry, qui a répondu ne rien pouvoir en faveur des opprimés. Il est temps aujourd'hui que la vérité perce et que le jour se fasse sur la manière arbitraire dont est conduite l'école de Québec.

Je ne sais si ma voix sera écoutée, mais j'ose me flatter qu'elle sera crue : je n'avancerai, dans le cours de ce travail, aucun fait dont je n'aie la certitude, et en témoignage duquel je ne puisse appeler dix, vingt, trente et quelquefois cinquante élèves.

La première, la grande injustice dont les élèves canadiens ont à se plaindre, c'est le favoritisme éhonté qui s'exerce en faveur de leurs confrères d'origine anglaise. Il suffit de porter un nom anglais, de parler la langue anglaise, pour y être jugé digne de tous les égards, serait-on du reste archi-buse ! Cette stupide préférence, dictée par de stupides préjugés de race, existe depuis l'ouverture de l'Ecole. Elle a pour effet de donner aux Anglais toutes les chances possibles d'avancement. Sur quoi est-elle fondée ? — Sur quoi ? sur la croyance, que partagent tous les directeurs de l'Ecole, qu'un Anglais a dix fois plus de facilité qu'un Canadien-Français d'acquérir la science militaire. Cette supériorité, fût-elle aussi vraie qu'elle est fausse, s'expliquerait, à la rigueur, par le fait que l'enseignement se donne en anglais, langue incomprise d'un bon nombre d'élèves canadiens, et que toutes les explications, toutes les chances, toutes les facilités d'apprendre sont injustement accordées aux Anglais. Mais je le répète, les élèves canadiens, en même temps qu'ils ont plus de patriotisme, possèdent une plus grande aptitude pour l'art militaire, et malgré les avantages quotidiens qu'on leur refuse pour les accorder aux Anglais, ils réussissent *infiniment* mieux que ceux-ci, en règle générale.

Voyons maintenant en détail les injustices qu'occasionne cette odieuse préférence, source de tous les abus, de toutes les iniquités dont j'ai à me plaindre au nom de mes compatriotes.

I.

Le but du gouvernement en assignant aux élèves la courte période de trois mois d'assistance aux exercices de l'école militaire, n'était certes que de leur donner la clef de la science si difficile de la guerre. L'on sent en effet qu'une année même ne suffirait point pour apprendre les exercices d'escouade, de compagnie, de bataillon, de brigade et de sabre, l'infanterie légère, la mousqueterie, l'économie interne d'un régiment, le code militaire, et surtout la stratégie.

En France, aux écoles militaires de St. Cyr et de Laflèche, les élèves étudient pendant deux ans ; ils sont casernés, portent l'uniforme, montent la garde, sont divisés en compagnies sous le commandement d'officiers, etc., etc., Outre les écoles militaires proprement dites, il y a les écoles polytechnique, d'état-major, des ponts et chaussées, et d'artillerie.

En comparant la France au Canada sous ce rapport, l'on sent de suite l'énorme différence qu'ils ont entr'eux. Mais il faut aussi considérer leur situation, leur âge et leur grandeur.

Eu égard à ses ressources, le Canada ne pouvait certainement point fonder d'écoles gratuites d'enseignement militaire sur le même pied qu'en France, ni trouver dans le pays assez de professeurs suffisamment instruits. Je dis *écoles gratuites*, car dans notre pays, l'on ne peut guère songer à autre chose sous ce rapport. Notre gouvernement a fait ce qu'il a pu : remercions-le d'avoir tracé la route et donné l'exemple.

N'ayant devant eux que trois mois pour apprendre les exercices d'escouade, de compagnie, de bataillon, de sabre, l'économie interne, la mousqueterie, et pour se faire une idée des exercices d'infanterie légère, il est évident que les élèves ne peuvent acquérir de connaissances qu'en autant qu'il leur sera donné de pratique, et qu'ils commanderont souvent une compagnie et un bataillon. Si, pendant la durée de leur séjour à l'école, on les laisse presque toujours dans les rangs, comme de simples soldats, si on ne les met que quelques fois à peine devant la compagnie ou devant le bataillon, je vous le demande, quelle assurance, quelle habitude de voir à tout, en un mot, quelles connaissances pratiques acquerront ils ? Ils pourront connaître parfaitement en théorie le but de tous les mouvements, la place de tous les officiers ; mais manquant de pratique, ils paraîtront nécessairement gauches, timides et ignorants devant leurs soldats. Sont-ce là les qualités qui doivent caractériser les officiers dans l'accomplissement de leurs devoirs militaires ?

J'ai voulu faire comprendre la nécessité d'une pratique fréquente, afin que l'on apprécie mieux l'obligation des directeurs de l'école d'y faire participer tous les élèves également, et, par contre, leur tort s'ils en privent quelques-uns presque complètement. Or, il est malheureusement trop vrai que plusieurs élèves canadiens ne reçoivent point les avantages qui leur sont dûs sous ce rapport. Combien n'en ai-je pas vus dont on semblait ignorer l'existence à l'école, mais à qui il fallut bien songer un peu vers la fin de leur engagement, (1) pour ne leur donner avant qu'ils subissent leurs examens que quelques leçons pratiques insignifiantes ! Mais les élèves anglais sont trop importants, eux, pour qu'on les oublie de la sorte ! soyez certains que la pratique ne leur fera jamais défaut.

II.

Cet excès d'oubli n'empêche point les directeurs de tomber dans l'excès contraire. Oh ! non. Pourquoi ne blesseraient-ils pas la justice de toute autre manière, quand une fois ils ont rompu avec elle !

Quelques élèves canadiens ont partagé jusqu'ici avec les anglais l'honneur d'être distingués du commun des martyrs. Un grand nom, une grande barbe, un air imposant, une belle position sociale ont déjà opéré merveilles. Par une délicatesse sans exemple, on a cru que ce serait outrager ces gros messieurs que de les retenir trois mois à l'école. Quoiqu'ils sussent à peine distinguer leur droite de leur gauche, à l'époque de leur engagement, ils n'étaient, au bout de cinq, six ou huit semaines, ni plus ni moins que des petits phénix, à qui l'on se croyait obligé d'octroyer des certificats de première classe, après des examens faciles, *déclarés* brillants. Je me rappelle, entr'autres exemples, le fait d'un jeune avocat de Montréal, qui, grâce au brandy dont il gratifiait généreusement les sergents-instructeurs, faisait dans la science militaire des pas de géant, et qui, après cinq semaines de progrès aussi ébouriffants que problématiques, s'en revenait à Montréal Gros-jean comme devant, mais fier d'exhiber un diplôme de première classe.

Une autre favori, à qui les autorités de l'école semblaient tenir énormément à faire subir un examen au moins suffisant, et que dans ce but elles poussaient autant que possible de l'avant, eut la faveur, la veille du jour fixé pour l'épreuve, de commander une compagnie pendant une heure et demie, chose qui n'est jamais arrivée à l'école, où la pratique la plus longue ne dépasse généralement pas une demi-heure. En outre, cette compagnie fut choisie expressément pour lui : c'était celle même qu'il devait commander le lendemain. Et cependant son examen fut jugé insuffisant.

Je connais un élève à qui l'on fut sur le point de refuser le certificat de première classe, parce que, pendant son examen de bataillon, il fit exécuter des mouvements trop difficiles pour un favori, qui subissait au même temps un des examens de seconde classe, après trois semaines seulement d'assistance à l'école. Pendant toute la durée de l'épreuve, alors même qu'il ne faisait pas l'ombre d'une faute, l'adjudant de l'école, le capitaine Bradburn, se te-

(1) Je dis *engagement*, car en entrant à l'école, chaque élève signe un engagement régulier pour trois mois, pendant lesquels il est considéré comme attaché au 17e régiment, et soumis au code militaire, sauf les châtiments corporels. Il peut être forcé de demeurer à l'école durant tout le terme de son engagement : mais on ne l'exige point toujours formellement.

nait près de lui, et lui répétait à chaque instant des menaces ou des reproches propres à le troubler. Heureusement, il ne se troubla point, ne fit aucun cas des paroles malicieuses qu'on lui adressait, continua de commander selon les règles, et finalement gagna le premier diplôme, après l'un des examens les plus longs qui se soient vus à ma connaissance.

Que de faits odieux, soit de protection arbitraire, soit de persécutions et d'oubli systématiques, je pourrais citer, si les bornes de ce travail me le permettaient ! Mais il me faut donner des exemples de chaque spécialité d'injustices qui se commettent le plus fréquemment.

III.

Un moyen fameux de mousser à l'école, et de se mettre bien avant dans la manche du capt. Bradburne, c'est de faire boire les sergents-instructeurs. Chargés de faire à celui-ci des rapports quotidiens sur la régularité des élèves, leur intelligence et leurs progrès, ils font preuve d'une conscience fort élastique, quand il s'agit de ceux qui ont fait des libations avec eux. Un cigarre et un verre de vin poussent bien plus souvent en route qu'une connaissance réelle et même approfondie des matières de l'enseignement. L'adjudant, devant se fier à leurs comptes-rendus, accorde alors plus de faveurs, plus d'avantages aux élèves *modèles*. Heureusement, la coutume de faire boire les sergents-instructeurs, après avoir été une manie qui semblait incurable, est en grande partie tombée en désuétude. Beaucoup d'élèves peuvent se vanter de n'avoir jamais desserré dans ce dessein les cordons de leur bourse.

On dit que certains élèves ne rougissent point de leur offrir de l'argent pour les mettre dans leurs intérêts. Je ne puis dire que ce soit le cas : je n'en ai jamais été témoin.

Mais ce que j'ai vu, de mes propres yeux, le voici : Dans les grandes chaleurs de la fin de juillet dernier, après le fatigant exercice de l'escouade, comme chacun de nous était couvert de sueurs, un élève— un anglais, Dieu merci ! —tira son mouchoir de sa poche, et s'approchant du sergent Philipps, lui essuya la figure. —Voilà jusqu'où j'ai vu pousser la bassesse !

IV.

Dans une circulaire, en date du 2 novembre 1863, adressée aux majors de brigade, par le Député-Adjudant-Général, M. de Salaberry, nous lisons, au 6me. article :

" *Il ne sera permis à* AUCUN *aspirant* de " rester à l'école plus de trois mois de calen- " drier, à compter de son entrée."

Et au dernier paragraphe :

" La période de trois mois est fixée comme " étant la limite au delà de laquelle *il ne se-* " *ra pas permis à* AUCUN *aspirant* de rester à l'école, etc."

Il est bien clairement statué qu'il ne sera permis à *aucun* élève de demeurer plus de trois mois à l'école ! Pourquoi donc alors un quart des élèves— des canadiens, bien entendu— y sont ils retenus huit, dix et quinze jours après l'expiration du terme de leur engagement ! C'est par incapacité, diriez-vous peut-être.— Oh ! vous n'y êtes point du tout. Aussi intelligents que les anglais sous les autres rapports, les Canadiens, j'en parle avec connaissance de cause, en fait d'aptitude pour l'art militaire, les surpassent d'un grand bout.

Pourquoi donc les prescriptions de la loi sont-elles illusoires ! Pourquoi les directeurs de l'école s'en affranchissent-ils ? Pourquoi forcent-ils nos compatriotes seuls à un surcroît de dépenses de tout genre ?

La raison en est bien simple : la justice n'est point d'origine britannique et elle n'est pas naturalisée citoyenne anglaise. Sans raison aucune, c'est-à-dire sans raisons valables, —car pour des mauvaises, il y en a toujours— on retient nos jeunes compatriotes éloigés de leurs affaires, de leurs études, de leurs familles, plus longtemps que la loi ne l'autorise, on les oblige à des dépenses d'entretien souvent considérables, et cela par caprice, par rancune, par taquinerie !

Le Colonel Gordon, commandant de l'école militaire, doit, aux termes de son engagement à la diriger, faire des examens aussi souvent que cela est nécessaire. C'est chose ennuyeuse, il faut l'avouer : mais est-ce une raison pour s'en dispenser, surtout quand on est grassement payé pour cela ? Ensuite, quand il se rend à l'école dans ce but, il arrive souvent que les élèves anglais subissent les premiers l'examen : l'ennui ou la fatigue arrive dans l'intervalle, et quelquefois le tour des canadiens est remis à un autre tantôt. Quelques jours avant de quitter Québec, à la fin d'octobre, j'ai été témoin d'un examen que cinq anglais *seuls* ont été appelés à subir.

Et il y avait au même temps un bon nombre de Canadiens, qui, plus anciens qu'eux à l'école, et certainement aussi bien préparés, pour ne pas dire davantage, furent laissés dans l'ombre. Ils durent, comme leurs prédéces-

seurs, se résigner à ne sortir de l'école que lorsqu'il plairait à Dieu et aux anglais.

Cet état de choses est dû aussi à ce que le Capitaine Bradburne agissant à sa guise dans ses relations de Directeur avec les élèves, il ne les présente à l'examen que quand il lui en prend envie. Et l'expérience démontre qu'entre la justice et les élèves il interpose souvent ses rancunes, sous la forme de mille taquineries. Je dis ses *rancunes*, car il y a quelquefois des aspirants, qui, poussés à bout, ne lui mâchent point leur façon de penser. Mais dès ors, gare à eux !

Pour une raison ou pour une autre, en les retenant à l'école plus de trois mois, les Directeurs désobéissent évidemment à l'ordre du gouvernement. Qui les ramenera au devoir ? Qui les fera obéir ? Je laisse la réponse à l'Honorable Ministre de la Milice.

V

Lors de la fondation des Ecoles Militaires, il fut réglé, par un Ordre Général en date du 25 Février, qu'outre les $50 de gratification surérogatoire accordées aux élèves après l'obtention de chaque certificat, leurs frais de voyage seraient payés par la Province. Voici comment la chose se faisait. Sitôt qu'il avait gagné le certificat de seconde classe, l'élève faisait son compte sur le blanc qu'on lui donnait à cette fin, et il affirmait sur l'honneur que ses dépenses nécessaires de voyage s'élevaient à telle ou telle somme. Ensuite, après plusieurs formalités, on le payait. Ce mode était certainement défectueux: il est arrivé que plusieurs élèves sans delicatesse se sont fait payer le double et même le triple de leurs dépenses réelles. Il fallait un nouveau règlement à ce sujet. Il est venu, mais il ne vaut guère mieux que l'ancien. A quelques élèves il donne trop ; à d'autres trop peu : il n'est pas uniforme. Le premier péchait par imprudence ; le second pèche par excès de prudence.

Partant du principe que les élèves doivent être indemnisés de leurs frais de voyage, il faudrait trouver le moyen de les payer suffisamment, sans les payer trop.

Un Ordre Général, en date du 5 octobre 1864. règle ainsi l'allocation qui sera faite pour couvrir les frais de voyage des candidats, après l'obtention du certificat de seconde classe :

10 centins pour chaque mille parcouru en voiture, à une époque quelconque de l'année ; 3 centins par mille parcouru en chars ou en bateaux, a partir du 1er mai jusqu'au 31 d'octobre, et 4 centins depuis le 1er novembre au 30 avril. Ce tarif devra couvrir en sus les frais des repas, des charretiers dans les villes et les autres dépenses nécessaires avant que l'élève ait choisi une pension.

Un seul exemple fura voir que cette disposition est au désavantage d'un grand nombre d'élèves, en même temps qu'à l'avantage des autres, et que n'étant pas uniforme, elle doit être changée.

Un élève se rend de St. Hyacinthe à Québec Il doit d'abord débourser $4.00 pour frais de passage, y compris l'usage du *Sleeping car*. A Richmond ou à Bécancour, il lui faut prendre un repas : $0.37½. Rendu à Québec, il devra louer un charretier pour le conduire à l'hôtel, en attendant que sa pension soit trouvée : $0.25. A l'hôtel, il ne peut dépenser moins de $0.50. Pour se rendre de l'hôtel à sa pension : $0.25. Pour retourner chez lui, il donnera $4.00 pour les chars, $0.50 pour un repas et $0.25 pour un charretier. Ces sommes ajoutées à la précédente forment le total de $10.12½. Remarquons que je ne compte pas ici le prix du charretier de St. Hyacinthe qui le transportera à la Station du Grand Tronc et qui l'en ramènera. Voyons maintenant ce qui lui est accordé par le nouveau tarif. C'est avec le *Directory* de Lovell que l'on calcule les distances. On trouvera qu'entre Québec et St. Hyacinthe il y a 137 milles ; a 3 centins du mille, il reviendra à l'élève $4.11 ; autant pour le retour, total : $8.22. Soustrayez cette somme du chiffre réel de ses dépenses. Vous verrez qu'il y perd $1.90½.

Ce qui arrive pour les élèves de St. Hyacinthe aura également lieu pour ceux de 20 autres localités.

En calculant sur le même pied ce qu'aura à débourser l'élève qui partira de Montréal, on trouve qu'il ne dépense, lui, que $8.12½ ; chacun sait que de Montréal à Québec le prix de passage par les chars est de plus de la moitié moindre que de St. Hyacinthe à Québec, quoique Montréal soit plus éloigné de Québec de 31 milles : les prix sont en raison inverse des distances. La somme allouée au candidat sera $9.18. Il gagnera donc $1.06½

Cela n'est point la faute des directeurs de l'école ; mais voici ce qui peut leur être imputé.

VI.

On a vu qu'à partir du 1er novembre, 4 centins, au lieu de 3, sont alloués pour chaque mille parcouru. Les élèves arrivés à Québec pendant l'été et qui ne retournent chez eux

qu'après le 1er novembre, auraient donc droit, pour leur retour, au centin additionnel. Tous devraient donc l'avoir !—Oui ! s'ils étaient tous anglais !

Il n'y a guères plus de trois semaines, cinq élèves anglais obtenaient en même temps le certificat de seconde classe. Ils avaient l'intention de demeurer à l'école pour avoir celui de première classe. On leur accorda le centin additionnel. C'était bien.

Mais le lendemain quelques canadiens obtinrent à leur tour le second diplôme : ils avaient l'intention de rester à l'école pour obtenir le premier. Ils avaient droit au centin additionnel : on le leur refusa. Vous voulez savoir sans doute qui est chargé de régler ces comptes, qui a commis l'injustice que je viens de rapporter, afin de l'écraser sous votre indignation ; je vais vous le nommer : c'est l'adjudant de l'école, le capitaine Bradburne.

Il y eut donc là injustice, et injustice criante ; préférence, et préférence odieuse : favoritisme, et favoritisme éhonté. Eh ! bien, à l'école militaire de Québec, il en est toujours ainsi. L'anglais commence par se faire la part du lion, sans se soucier des autres le moins du monde. John Bull avant tout ! !

Que l'on ne se figure pas que le refus du centin additionnel soit une bagatelle : ce serait se tromper. Le principe est là : la justice a été outragée. Qu'un sou ou que mille louis soient en cause, cela ne fait rien. Ou les cinq anglais dont je parlais tout-à-l'heure avaient droit au tarif qu'on leur a alloué, et alors les canadiens, qui le réclamaient le lendemain, c'est-à-dire à un terme plus rapproché du 1er novembre, y avaient également droit : on les frustrait donc. Ou les premiers n'y avaient aucun droit, et alors on a triché le gouvernement en leur faveur.

Devant de semblables injustices répétées journellement, est-il surprenant que les élèves canadiens conservent un pénible souvenir de l'école militaire ? Doit-on s'étonner qu'ils s'habituent à haïr, à détester les anglais ? Et c'est ce qui arrive. Sur 100 vous en trouverez 90 qui leur vouent une haine éternelle. Combien n'en ai-je point entendus qui les maudissaient ? qui se servaient, pour les qualifier, des termes les plus injurieux ? qui se promettaient de tirer, tôt ou tard, une vengeance éclatante des directeurs de l'école ?

VII.

On lit dans la circulaire du 2 novembre 1863, adressée par M. de Salaberry aux majors de brigade :

" Vous attirerez particulièrement l'attention des aspirants au fait qu'aucune période déterminée d'assistance à l'école d'enseignement militaire n'est requise pour mettre l'aspirant en état de se qualifier pour l'une ou l'autre classe de certificat.

" Ce sur quoi l'on insiste est la *connaissance*, de quelque manière qu'elle soit acquise, de l'exercice et de l'économie d'une compagnie pour un certificat de seconde classe, et de celle d'un bataillon pour un certificat de première classe."

Pourquoi les directeurs de l'école ne se conforment-ils point à cette règle émanée du gouvernement ? Pourquoi retiennent-ils si souvent au-delà de trois mois des élèves qui depuis longtemps sont prêts à subir les examens d'usage ? Et pourquoi ces élèves sont-ils toujours des canadiens ?

Qu'on les retienne trois mois, même lorsqu'au bout de quelques semaines ils connaissent toutes les branches de l'instruction militaire enseignées à l'école, bien peu s'en plaindront ; car, après tout, leur engagement ayant été signé pour trois mois, ils ne sauraient exiger d'être déchargés plus tôt. Mais de grâce, qu'on ne les y laisse point végéter plus longtemps que cela ! si on ne veut point remplir l'intention du gouvernement ci-haut exprimée du moins qu'on n'enfreigne point l'article 6 de la circulaire qui ne permet pas plus de trois mois d'assistance à l'école ! La chose est assez importante pour qu'on n'en fasse point un jeu.

VIII.

J'aimerais bien à savoir pourquoi le capitaine Bradburne conseille si fréquemment aux élèves canadiens de retourner dans leurs familles avec un seul certificat. Cet excès d'attention pour leur santé ne les rendra pas plus reconnaissants, c'est bien certain ! Quand ils refusent de l'en croire, il lui reste une consolation, c'est de les retenir le plus longtemps possible auprès de lui. Désintéressé à l'extrême, il se résigne, même dès leur entrée à l'école, à se priver de leur présence dans leur intérêt ; puis quand il voit qu'ils ne font pas attention à sa sollicitude, son amitié lui commande de ne se séparer d'eux qu'à la dernière extrémité ! C'est peut-être là l'explication du séjour forcé de plusieurs d'entr'eux ! Il est toutefois singulier qu'il ne se prenne ainsi d'attachement que pour les canadiens, et alors seulement que sa phrase habituelle : *You'd better go home* n'a eu aucun effet !

Si nos compatriotes ne déployaient point autant d'énergie qu'ils en montrent, au milieu des mille et une taquineries qui leur sont suscitées, s'ils ne déclaraient pas péremptoirement leur résolution de ne retourner chez eux qu'avec les deux certificats, nous n'en verrions pas, par mois, dix qui les obtiendraient.

IX.

Qu'on me permette de rapporter un fait qui m'est personnel, afin de démontrer de quels moyens puérils le capitaine Bradburne se sert pour taquiner les Canadiens. Le terme de mon engagement touchait à sa fin. Prêt depuis longtemps à subir les examens de première classe, je le sollicitais en vain de me mettre à l'épreuve. *Vous n'êtes pas prêt*, était sa réponse banale. Un jour que je le pressais plus que jamais de me laisser commander le bataillon devant le colonel Gordon (c'est en cela que consiste l'examen de bataillon), il me répondit : *C'est inutile, vous n'avez pas encore répondu aux questions d'économie interne.* Deux jours après, je lui demandai de me permettre de répondre à ces mêmes questions d'économie : *Ce serait inutile*, dit-il, *vous n'avez pas subi l'examen de bataillon.*

Admirable logique anglaise !

Ce ne fut que dix jours après qu'on me permit de subir ces examens : j'aurais aussi bien réussi trois semaines plus tôt.

Ce n'est là qu'un exemple entre mille des tracasseries qu'invente contre les Canadiens l'adjudant de l'école, homme tout pétri de préjugés.

X

Depuis l'ouverture de l'école jusque vers la première moitié d'octobre, pour s'assurer que les élèves possédaient une connaissance suffisante de l'Economie Interne, le Capitaine Bradburne leur posait verbalement, en présence du Colonel Gordon, quelques questions à peine. C'était là tout l'examen, une vraie blague. Celui qui ne savait rien réussissait tout comme celui qui avait étudié. Il n'était pas rare, à chaque examen, d'en voir un ou deux s'abstenir scrupuleusement de donner une seule bonne réponse ; ce qui ne les empêchait point d'obtenir le premier diplôme. Maintenant l'examen se fait par écrit ; il est sévère ; il faut répondre à une trentaine de questions.

Le premier qui dut répondre de cette manière fut un jeune homme bien capable, mais contre lequel malheureusement l'adjudant semblait avoir une forte dent. Son examen fut jugé excellent : mais s'étant roidi contre une nouvelle taquinerie, il dut le lendemain recommencer un autre examen qui fut encore à son avantage.

Quel droit avait l'Adjudant de le soumettre à une nouvelle épreuve, surtout après s'être déclaré satisfait de la première ? Si l'élève eût refusé, il n'aurait pas obtenu le premier certificat, j'en suis bien convaincu.

XI

Quand un élève est empêché par la maladie d'assister regulièrement aux exercices, il peut, sur présentation d'un certificat du médecin, reprendre le temps perdu. Ce n'est que juste. Or, il y a environ trois semaines, un de mes amis, qui venait d'obtenir le certificat de seconde classe, reçut du Colonel Gordon, par l'entremise du capt. Bradburne, l'ordre de laisser l'école, sous prétexte que son engagement était expiré. Il avait cependant dans sa poche un certificat du médecin du 17me Régiment, en vertu duquel il avait droit de demeurer encore quatre jours à l'école, et de se préparer au premier diplôme. Il eut beau le présenter aux directeurs, il eut beau se plaindre à M. de Salaberry, qui, malgré sa bonne volonté, ne put rien en sa faveur, il dut quitter l'école. Tant il est vrai que le gouvernement (représenté par M. de Salaberry) ne peut rien contre les caprices des directeurs !

Ainsi, quand d'un côté des élèves sont retenus à l'Ecole au délà du terme de leur engagement, malgré l'intention du gouvernement, de l'autre, on les en exclut avant l'expiration de leur temps, malgré leur droit d'y demeurer.

Injustice à deux tranchants !

Je ne pousserai pas plus loin l'exposé des abus qui déparent le fonctionnement de l'Ecole Militaire de Québec, non pas que la matière fasse défaut, mais parceque je suis dégouté de mon sujet, et que l'espace dont je dispose dans les colonnes de ce journal me prescrit des bornes

J'ai fait la part des reproches assez large : je puis maintenant faire celle de la louange, afin qu'on ne m'oppose point avec raison ce vers de Victor Hugo :

La louange est sans pieds et le blâme a des ailes.

D'ailleurs la justice me l'ordonne.

Si, dans ses rapports avec les élèves en tant que professeur, le capitaine Bradburne est loin de mériter les suffrages des Canadiens, ce qui peut, à la vérité, être dû en par-

tie à ses occupations trop nombreuses pour un seul homme, il est impossible de nier que dans ses relations privées il soit un parfait gentilhomme. Comme tous mes confrères et amis de l'Ecole, je n'ai qu'à me louer de l'urbanité, de la politesse qu'il m'a montrées chaque fois que nous nous sommes rencontrés sur un autre terrain.

De plus, il est un des officiers les plus instruits du 17e Régiment. Ses connaissances s'étendent sur tous les sujets qui de près ou de loin touchent à l'art militaire. Le zèle qu'il déploie à l'école pour l'observation de la discipline, et la peine qu'il prend pour l'avancement des élèves en général, justifient le choix du gouvernement. C'est un homme qui, dans l'armée, n'a été promu qu'eu égard à son mérite.

Il en est de même du Colonel Gordon. Ses rapports avec l'école ne sont pas immédiats : il ne s'y montre que pour les examens. La seule chose que les élèves soient en droit de lui demander, c'est d'y aller plus régulièrement et de ne se point croire tout à fait exempt d'égards envers eux.

Le Col. Gordon n'a été promu au rang qu'il occupe aujourd'hui que par ses connaissances et sa valeur pendant la Campagne de Crimée.

CONCLUSION.

Plusieurs personnes pensent peut-être qu'après avoir raconté quelques unes des injustices dont ont accable nos compatriotes, je vais dissuader la jeunesse du pays de se presser a l'école militaire, en aussi grand nombre qu'elle l'a fait depuis son ouverture. Elles se trompent du tout au tout si elles croient cela. Loin de là : la conclusion de ce travail ne peut être qu'une exhortation à y aller, sans se préoccuper le moins du monde du sort qui l'y attend. Et voici pourquoi :

1. Il est bien certain que les taquineries et les injustices des Directeurs de cette école n'iront que très rarement, ou peut-être jamais jusqu'à refuser aux élèves leurs certificats, pourvu, bien entendu, qu'ils méritent de les avoir et qu'ils en manifestent l'intention inébranlable ; on pourra, il est vrai, leur refuser une pratique très utile, les décourager, essayer de les faire renoncer à leurs espérances ; on les irritera, on les aigrira, mais on ne les forcera point à partir sans voir couronner leurs travaux. Que ceux-ci soient récompensés de bonne ou de mauvaise grâce, peu importe, pourvu qu'ils le soient. Et ils le seront presque toujours. Or il y a bien peu de jeunes gens qui ne puissent supporter trois mois de persécutions. Depuis bientôt neuf mois, plusieurs y ont bien résisté ; personne n'en est mort ni même devenu malade. Il est nécessaire de donner aux anglais des preuves fréquentes que quand les canadiens veulent une chose, ils la veulent fortement, et la poursuivent jusqu'au bout. Qui sait ! peut-être que, voyant notre indomptable énergie, les directeurs cesseront des tentatives infructueuses ! peut-être s'abstiendront-ils enfin des petites intrigues, des petits moyens qu'ils mettent en jeu pour assurer à leurs gens la supériorité !

2. Je suis bien convaincu que si les Canadiens cessent de se porter en foule à l'école, les Anglais s'y presseront plus que jamais, sûrs alors d'avoir tous les avantages, tous les grades supérieurs, lorsque plus tard notre milice sera formée. Comment se fait-il que presque toutes les commissions élevées, que les places d'officiers, dans la milice volontaire, sont échues à des Anglais ? C'est qu'ils ont pris l'initiative ; c'est qu'ils ont vu une chance de primer les Canadiens et qu'ils ne l'ont point refusée. C'est pour la même raison que les dix ou douze premiers élèves de l'école de Québec furent des jeunes gens d'origine anglaise. Ils espéraient sans doute accaparer les bénéfices de cette institution. Heureusement pour nous, nos compatriotes leur en ont enlevé le monopole, et aujourd'hui les trois quarts, sinon les trois quarts et demi, des élèves sont des Canadiens-Français. N'osant point lutter ouvertement avec nous, ils le feraient du moment que nous cesserions de profiter de l'enseignement militaire.

3. Les persécutions trempent le caractère d'un homme, lorsqu'il est jeune surtout. Elles l'habituent à se roidir contre les difficultés, à considérer les obstacles comme rien, et à poursuivre sans regarder en arrière toute entreprise qu'il aura à cœur. Ainsi, l'élève qui sera maltraité à l'école en retirera probablement du profit : il acquerra de l'énergie, une opiniâtreté qui sera moins de l'entêtement que de la fermeté ; il apprendra à résister à tout empiètement sur ses droits ; il secouera cette apathie moutonnière si funeste aux particuliers comme aux nations ; il saura défendre ses droits ; il deviendra un homme, *vir*, suivant la belle expression des Romains. Cependant, je conseille à ceux qui ne savent pas, au moins un peu, la langue anglaise, de ne point se rendre à l'école militaire. Ils s'exposeraient à y perdre leur temps et leur argent.

4. Enfin, il acquerra des connaissances mili-

taires, qui seront indispensables à nos compatriotes dans un temps fort peu éloigné. Aujourd'hui que le vent est à la guerre et qu'une partie de la presse américaine cherche à soulever contre nous le flot de l'invasion, il est plus que jamais nécessaire de se mettre en mesure de défendre notre sol, notre langue, notre autonomie.

Telles sont à mon sens les principales raisons qui doivent pousser la jeunesse du pays à fréquenter l'école militaire. D'ailleurs, le patriotisme lui commande de se préparer à venir au secours de la patrie menacée sérieusement par nos voisins. Il faut obéir à cette voix si impérieuse pour des Canadiens. Laissons nos confrères de la province supérieure ne la point comprendre ou lui résister.

Ecoutez à ce sujet le *Courrier du Canada*, et vous pourrez vous édifier sur le compte du patriotisme haut-canadien :

" Depuis l'ouverture de l'école de Québec les cadres ont toujours eu un surcroit d'applicants et ce surcroît s'élève à l'heure qu'il est, à plus de mille. Le nombre de diplômes donnés jusqu'à ce jour s'élève à 301.

' Cette ardeur militaire de la population du Bas-Canada contraste singulièrement avec l'apathie de la population du Haut-Canada. En parcourant la *Gazette Officielle*, on voit que le nombre des diplômes donnés jusqu'à ce jour à l'école militaire de Toronto ne s'élève guère au-delà de 50. On dit même qu'à l'heure qu'il est il y a près de soixante vacances dans les cadres de l'école, vacances qu'il est impossible de remplir vu l'absence d'applications."

Et cependant le Haut-Canada est de 300,000 âmes plus populeux que le Bas-Canada !

Comparez et jugez !

Le même journal dit encore :

" Il est question, dit-on, de combler ce vide, qui, entre parenthèse, fait peu d'honneur au Haut-Canada, en transférant à l'école de Toronto le surcroît d'applicants qu'il y a pour l'école de Québec."

Je serais heureux que cette rumeur fût fondée. Car tout en ne me dissimulant pas que mes jeunes compatriotes, étant en minorité à Toronto, y souffriront incomparablement plus qu'à Québec, ils y trouveront une nouvelle facilité à apprendre la science militaire ; ils donneront un nouveau soufflet au patriotisme du Haut-Canada ; ils se perfectionneront dans la connaissance de la langue anglaise. Je leur souhaite courage et persévérance.

Le *Courrier du Canada* ajoute :

" En fin de compte, notre ami le colonel Suzor pourrait bien avoir eu raison lorsqu'il écrivait dans la préface de son Code Militaire les paroles suivantes qui ont si fort scandalisé M. Brown et qui ont dans le temps soulevé dans l'enceinte du Parlement des récriminations tellement violentes que le col. Suzor fut forcé, pour ne pas trop blesser les susceptibilités des députés haut-canadiens, de les retrancher de la préface de son ouvrage :

" L'on a pu se convaincre, une fois de plus, (lors des deux ouvertures des deux écoles de Québec et de Toronto) qu'en fait de loyauté, lorsqu'il s'agit de la prouver par des actions, les Bas-Canadiens le sont infiniment plus que ceux de l'autre section de la province, lesquels cependant ne cessent de nous accuser injustement."

En terminant, je dois remercier, au nom des canadiens-français, le colonel Suzor, du plaisir avec lequel il emploie son influence à protéger nos compatriotes dans toutes les occasions où il peut les servir utilement. Il remplit à Québec le même rôle à peu près qu'un consul dans le pays où il représente sa nation, avec moins de pouvoirs et d'efficacité, il est vrai, mais avec non moins de zèle.

Encore un mot, et c'est tout : ce mot est pour louer l'idée qu'a eue le gouvernement canadien de fonder les écoles militaires. Venant de deux adversaires du gouvernement qui les a créées, il ne sera pas suspect.

Dans un pamphlet que vient de publier M. Cartwright, l'un des représentans du Haut-Canada, il est dit que cette mesure est " *a very useful and proper measure in itself.*"

Dans un discours qu'il a prononcé au conseil législatif durant la dernière session, Sir E P. Taché a dit : " Ici je dois avouer que les écoles militaires fonctionnent mieux que je ne m'y attendais ; et c'est pour moi un besoin aussi bien qu'un acte de justice de reconnaître que j'ai eu tort l'an dernier, lorsque, sans expérience préalable, j'ai exprimé des doutes sur leur utilité. Je pense maintenant que si la loi actuellement en force contient quelque chose de bon, c'est assurément la création des écoles militaires, et je suis heureux de pouvoir en accorder tout le mérite à mon prédécesseur."

Il est évident par le contexte de ce discours, qu'en parlant du bon fonctionnement des écoles militaires, l'hon. ministre de la milice faisait allusion à l'efficacité de l'enseignement, et non à leur administration intérieure.

ALPHONSE LUSIGNAN.

21 novembre 1864.

Au Capitaine Samuel Bradburne, Adjudant de l'Ecole Militaire de Quebec.

Monsieur,—Les écrits que je viens de publier sur le compte de votre administration ont produit leur effet : j'en suis fort aise. Vous vous êtes ému de leur apparition, vous avez vu qu'il disaient vrai, et vous vous êtes décidé à conduire l'école sur un tout autre pied. Les élèves canadiens ont vu leur sort s'améliorer au point que l'un d'eux me disait de vous, ces jours derniers : " Il est tellement juste pour les canadiens qu'il en est injuste pour les anglais."

Il ne fallait point tomber ainsi d'un extrême dans l'autre, et, après avoir pratiqué la justice égale comme l'entendait lord Sydenham, il aurait mieux valu la pratiquer comme l'entendent les canadiens : les yeux bandés, sans partialité ni faveur. Toutefois je constate un progrès : puisse-t-il être autre chose qu'un feu de paille, que la ferveur d'un nouveau converti !

L'on m'écrit de Québec : " L'école a déjà complètement changé de face. Les canadiens sont les objets d'une multitude d'égards. La corruption par la liqueur n'est plus possible. Les canadiens *commandent* plus souvent que les anglais. Le capt. Bradburne les a suppliés de l'avertir aussitôt que quelqu'un croirait avoir raison de se plaindre, et dit qu'il corrigerait de suite ce qu'il y aurait de défectueux dans sa conduite, etc., etc."

Vous le voyez, j'ai atteint mon but, j'ai obtenu que vous vous servissiez à l'égard de mes compatriotes comme des anglais des mêmes poids et des mêmes mesures : mais vous connaissez ce que me coûte cette réforme, obtenue au prix d'une condamnation, sans portée aucune en elle-même, mais à laquelle les journaux anglais s'efforcent d'attacher de l'importance ; au prix des injures et des calomnies de la presse anglaise, et aussi, paraît-il, au prix de la perte de toute commission à laquelle mes certificats de l'école militaire me donnent droit d'aspirer.

Vous avez fait lire mes écrits devant les élèves en les menaçant de résigner s'ils m'approuvaient ; mais votre présence à cette lecture et la crainte de tomber entre plus mauvaise mains les ont influencés : ils m'ont désapprouvé.

Un comité chargé de travailler à l'augmentation de votre salaire a adopté une résolution de censure contre moi ; et pour obtenir les signatures des élèves, il les leur a demandées soit en votre présence, soit en leur cachant la résolution de blâme : et les élèves, par crainte révérentielle et par ignorance de tout le contenu du document, ont signé.

Ainsi le guet-à-pens tendu par vos valets et vos bouffes a réussi.

Mais voici qui pourrait atténuer la portée de cette condamnation et diminuer la joie que vous devez ressentir d'avoir si bien réussi. Aucun des faits cités par moi n'a été nié, si ce n'est le fait général de votre favoritisme. Eh bien ! écoutez la confirmation de tous mes avancés.

Nicolet, 23 novembre, 1864.

A M. Alphonse Lusignan,
Monsieur,

Quoique personnellement je n'aie rien à reprocher au capt. Bradburne, je dois à la vérité de dire qu'il se commettait *chaque jour* à l'école militaire de Québec, de mon temps, des *injustices et des préférences* dont les *canadiens-français* étaient toujours *seuls* les victimes.

Tout à vous,

A. Jannerey.

Tous les faits racontés par M. Alphonse Lusignan dans ses articles sur l'école militaire de Québec sont à ma connaissance *parfaitement vrais et bien fondés.*

Montréal, 23 novembre, 1864.

L. M. Tancrède Plamondon.

St. Hyacinthe, 24 nov. 1864.

Nous, soussignés, certifions que *tous les allégués*, pour et contre l'administration de l'école militaire de Québec, contenus dans une série d'articles publiés dans l'*Union Nationale* de Montréal, signés " Alphonse Lusignan," sont *justes et corrects*, et que tous les faits y rapportés sont à la connaissance personnelle de chacun de nous.

Théodose Richer,
L. G. N. Archambault.

Repentigny, 26 nov. 1864.

Je certifie que durant les quelques mois que je fus élève de l'école militaire de Québec, j'y fus témoin de *graves abus d'autorité.* Je n'hésite pas à déclarer que *toutes les injusti-*

ces signalées par M. Alphonse Lusignan dans l'*Union Nationale* existaient réellement alors : j'en fis souvent moi-même la remarque avec mes confrères, et plus d'une fois je n'ai pas craint de manifester mon *indignation* pour une telle conduite.

A. Zébédée Etue

Montréal, 24 nov. 1864.

Mon cher ami,

J'ai lu avec plaisir les écrits que tu as publiés pour la défense des Canadiens de l'école militaire de Québec. Je ne saurais méconnaître la vérité de toutes les accusations que tu formules : les *injustices*, de mon temps, y étaient à *l'ordre du jour*. Et les *Canadiens seuls* en étaient les victimes. Moi-même j'ai à me plaindre des *nombreux déni de justice* que j'ai eus à souffrir du capt. Bradburne. Je te remercie d'avoir montré au public les abus qui, selon ton expression, paralysent le fonctionnement de l'école de Québec.

Ton ami dévoué,

Montréal, 24 nov. 1864.

Mon cher monsieur,

Je vous remercie d'avoir élevé la voix le premier en faveur de nos compatriotes de l'école militaire de Québec. Les *injustices* que vous avez mentionnées et les causes que vous leur assignes sont *malheureusement trop bien fondées*. Je puis certifier la vérité de vos *exposés*.

Votre ami,

Gradué.

Beauharnais, 27 nov. 1864.

Mon cher ami,

Je suis d'autant plus heureux que tu aies eu le courage de révéler les abus qui nous ont tant fait gémir à l'école militaire, que j'apprends le bon effet de tes écrits. On me dit que tout y est changé et que ce ne sont plus les anglais, mais les Canadiens, qui ont des faveurs à gogo. Tant mieux ! Je t'en remercie au nom de mes jeunes compatriotes. Tous tes avancés, dans tes récents articles, sont *irrécusables*. Je regrette seulement que tu n'aies pas cité un plus grand nombre d'*injustices*, quand on peut *les compter par centaines*. Tout de même, tu as été courageux, et je t'en félicite.

Ton ami,

B. A. Longpré.

Terrebonne, 1er Déc. 1864.

Mon cher ami,

Je suis prêt à signer et à confirmer *tout* ce que tu as écrit touchant l'Ecole Militaire de Québec, et cela parce que j'ai été témoin oculaire de presque toutes les injustices qui y ont été commises de mon temps, et aussi parce que j'en ai été la victime. J'approuve tout ce que tu dis sur l'Ecole, parce que ce n'est que la vérité.

Ton ami dévoué,

Alphonse Forget.

St. François du Lac, 30 Nov. 1864

Je puis certifier que le Capt. Bradburne était, de mon temps, injuste envers une grande partie des élèves de l'Ecole Militaire, surtout envers les canadiens. Il les retenait à l'Ecole tant qu'il le pouvait. Il suffisait de payer un verre ou deux de whisky aux sergents pour se les rendre favorables, etc, etc.

Moïse de Blois, J. P.

Trois-Rivières, 10 Déc. 1864.

Je certifie que toutes les accusations portées par M. Alphonse Lusignan contre l'administration de l'Ecole Militaire de Québec sont justes et vraies. Je le félicite d'avoir pris en mains les intérêts des Canadiens, et j'espère que justice lui sera rendue.

J. P. Bureau.

Trois-Rivières, 10 Déc. 1864.

Je soussigné, après avoir lu dans *l'Union Nationale* les articles écrits par M. Lusignan concernant les abus qui entravent le bon fonctionnement de l'Ecole Militaire de Québec, certifie que ce qui y est rapporté est conforme à la vérité, sans aucune exagération.

P. S. Dagnault.

Beauharnais, 27 nov. 1864.

Mon cher ami,

J'ai appris que le capt. Bradburne s'est servi d'un assez habile stratagème pour parer le coup que lui ont porté tes articles. Il les a fait lire par M. Perrault à toute l'école rassemblée, et ensuite il a demandé aux élèves, à brûle-pourpoint, s'ils jugeaient que tes accusations fussent fondées. Ils ont répondu non. Sans doute le rôle qu'ont joué en cette circonstance nos condisciples canadiens-français est loin d'être louable. Ils ont menti à la vérité. Mais, n'ont-ils pas une grande excuse dans la crainte que leur inspirait le capitaine Bradburne? dans la certitude où ils étaient que leur franchise leur serait funeste? Tu le sais, malheur à celui qui le premier eût ouvert la bouche pour affirmer les vérités incontestables que renferment tes articles!

Celui qui dans le but de s'instruire dans l'art militaire quitte sa famille, ses affaires, sacrifie son temps, son argent, pour se soumettre ensuite à des sacrifices encore plus pénibles, pour endosser un habit ignoble, pour s'astreindre à la sévérité des lois militaires, obéir à des gens qu'il n'aime pas et dont plusieurs lui sont de beaucoup inférieurs dans l'échelle sociale, celui-là, dis-je, a à cœur d'obtenir ses diplômes, et il lui faut un effort extraordinaire et même héroïque pour s'exposer volontairement à manquer le but qu'il se propose si énergiquement, lors même que cet effort lui est commandé par le devoir de la vérité. Cet effort, nos confrères ne l'ont pas fait. Ils ont eu tort, mais leur position commande des ménagements dans les reproches qu'on doit leur adresser. Ils étaient tous nouvellement arrivés à l'école. Tu te souviens qu'à la fin de notre engagement, nous étions, avec sept ou huit autres, les seuls anciens de l'établissement. A notre départ, il n'y avait comparativement que peu d'élèves qui y fussent depuis plus d'un mois. Ayant moins d'expérience du système administratif de l'école, ils devaient craindre davantage les conséquences de leur franchise, sans compter qu'ils n'avaient encore que mis les lèvres à la coupe des persécutions, des injustices des Anglais. Moi-même, ce n'est qu'après une longue expérience de ces injustices que je puis me résoudre à parler comme je le fais des hommes placés par le gouvernement à la tête de cette importante institution.

Un autre motif d'excuser nos confrères, c'est que le capitaine Bradburne les a pris par surprise sans leur donner le temps de réfléchir ni de peser l'importance de leur désaveu. De plus, il les aura préparés à ce coup d'état par plusieurs jours d'adoucissement dans la discipline, ce qui lui aura gagné leurs suffrages. On oublie si vite ce qu'on a souffert lorsqu'on renaît à la joie? Dans tous les cas, je suis bien certain que de tous ceux à qui la crainte a fermé la bouche, il n'en est pas un seul qui ne serait heureux de désavouer sa faiblesse, s'il le pouvait sans conséquence fâcheuse pour ses intérêts. Pour ma part, sans discuter si j'eusse été plus ferme que les autres, je suis prêt à crier sur les toits, s'il est nécessaire, qu'il n'y a pas un seul iota dans tes écrits qui ne soit conforme à la vérité. Les causes que tu assignes au mauvais fonctionnement de l'école, sans être les seules, sont en tout point véritables. Je n'ai qu'un seul reproche à te faire, c'est d'avoir été trop indulgent. Tu n'as pas dit tout, et dans ce que tu dis, tu gardes des ménagements que n'ont pas eus pour nous les officiers de l'école. Tu écris que le capt. Bradburne a des connaissances militaires étendues: c'est vrai; mais tu n'ajoutes pas qu'il n'a pas l'ombre même du *génie* militaire. Il connaît le mécanisme des mouvements d'une compagnie, d'un bataillon, mais il n'a pas l'intelligence de leur liaison dans la pratique de la guerre. C'est un homme à chiffres, à mesures, ce n'est pas un homme à idées. C'est un bon instructeur en temps de paix, mais ce doit être un médiocre capitaine en temps de guerre.

Pour terminer, quel que soit l'art avec lequel le capt. Bradburne s'efforce d'atténuer l'effet de tes articles, les efforts même qu'il tente dans ce but prouvent qu'ils ont porté juste. Je me réjouis que tu aies eu le courage de remplir la promesse que tu as faite tant de fois, lorsque nous étions à l'école, de rendre un jour publics les abus dont nous étions les victimes. Ton écrit sera utile aux futurs élèves de l'école: ceux qui y sont maintenant n'ont pas osé te rendre justice, mais eux aussi auront les avantages de ton noble courage. Tu as voulu améliorer leur position, et ils n'ont pas osé te proclamer véridique, dans la crainte de la rendre pire. N'importe. Tu as atteint un noble but, et c'est assez pour un homme de cœur, parceque le prix d'une bonne action est en elle-même. En te félicitant donc, je suis, etc., etc.,

B. A. Longpré.

Cette lettre si flatteuse jointe aux nombreux certificats déjà publiés en faveur de ma thèse et au remarquable article paru dans ce journal sous la signature: *Un Gradué de l'Ecole Mi-*

litaire," n'est-elle pas la meilleure réponse à toutes les décisions, résolutions et protestations intéressées d'un certain nombre d'élèves actuels de l'école contre la tendance de mes articles?

Je pense répondre victorieusement, avec ces certificats, aux petites démonstrations que vous avez montées ou que votre comité de valets a montées contre moi. D'ailleurs le poids de toutes ces protestations dont on vous a régalé, est bien petit, quand on songe aux moyens honteux avec lesquels on les a obtenues, quand on se demande ce que peuvent des adulations contre des faits qu'on n'a point vus, mais dont, en bons courtisans, l'on essaie de nier l'existence. Des élèves actuels de l'Ecole Militaire se sont déclarés satisfaits de vous—fort bien! mais sachez que ceux qui les ont précédés pendant trois ou quatre mois, pour ne parler que de ce que j'ai vu, ne l'étaient pas, eux. Ils vous détestaient, et ils avaient raison, parceque vous étiez injuste.

Ceux qui aujourd'hui viennent vous déclarer en face que vous persécutiez les Canadiens, que vous favorisiez les anglais, que vous commettiez des abus d'autorité, ceux-là, dis-je, ne se sont jamais couchés à plat ventre dans la poudre, devant vous, comme les bouffons qui se sont faits mes juges. Lesquels seront crus, de ceux qui, pour rendre hommage à la vérité, s'exposent à partager mon sort, ou de ceux à qui leurs courbettes vaudront deux certificats et une commission élevée dans la milice? entre de sevères mais justes censeurs et des adulateurs qui semblent avoir pour devise:

Ramper et faire des courbettes,
C'est le moyen de réussir?

Que le public se prononce: je lui soumets le débat tout entier.

Il est possible que je revienne encore à la charge, non pas cette fois contre vous, monsieur, mais contre les autorités qui, s'il faut en croire les nouvelles que je reçois chaque jour, voudraient punir ou auraient même déjà puni mon audace à dévoiler les abus, en rayant mon nom de la liste des aspirants aux commissions. Ce ne serait qu'une nouvelle injustice qui ne me surprendrait point du tout, venant des autorités militaires canadiennes du jour, entichées à l'extrême des directeurs de l'école militaire. Je n'ai pas encore reçu d'avis officiel que l'injustice fût consommée: je ne pourrais donc aujourd'hui qu'en parler sans fondement.

J'ai l'honneur d'être,

etc., etc., etc.,

ALPHONSE LUSIGNAN.